

SÉNAT

Le jeudi 12 mars 1964

La séance est ouverte à trois heures de l'après-midi, le Président étant au fauteuil.

Prière.

LA FAMILLE ROYALE

ADRESSE PRÉSENTÉE À LA REINE À L'OCCASION DE LA NAISSANCE D'UN PRINCE

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, j'ai l'honneur d'informer le Sénat que nous avons reçu de la Chambre des communes le message suivant:

IL EST RÉSOLU,—Qu'une humble Adresse soit présentée à Sa Majesté la Reine dans les termes suivants:

A

Sa Très Excellente Majesté
Élisabeth II

par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

Très Gracieuse Souveraine,

Nous, les Communes du Canada de Votre Majesté, assemblées en Parlement, désirons respectueusement offrir nos félicitations loyales et chaleureuses à Votre Majesté et à Son Altesse royale le prince Philip à l'occasion de la naissance d'un fils et assurer Votre Majesté que cet heureux événement procure aux membres de la Chambre des communes du Canada grande joie et vive satisfaction.

IL EST ORDONNÉ—Que ladite Adresse soit grossoyée.

IL EST ORDONNÉ—Qu'un message soit envoyé au Sénat informant Leurs Honneurs que la Chambre a adopté une Adresse à Sa Très Excellente Majesté la reine, exprimant des félicitations à l'occasion de la naissance d'un prince, et demandant à Leurs Honneurs de se joindre à cette Chambre dans ladite Adresse.

ATTESTÉ

Le greffier de la Chambre des communes
Léon-J. Raymond

Honorables sénateurs, quand étudierions-nous ce message?

L'honorable John J. Connolly (Ottawa-Ouest): Honorables sénateurs, avec l'assentiment du Sénat, je propose, appuyé par le chef de l'opposition (l'honorable M. Brooks):

Que le Sénat convienne, de concert avec la Chambre des communes, qu'on

insère les mots «le Sénat et» dans les espaces laissés en blanc dans ladite Adresse.

Honorables sénateurs, je tiens à signaler dès maintenant que quatre motions nous seront présentées par suite du message qui nous est parvenu de la Chambre des communes. Je pense qu'il serait opportun que je formule certaines observations au sujet du message reçu de l'autre endroit. Le message nous fournit l'occasion d'exprimer la grande joie que nous avons éprouvée à la nouvelle que Sa Majesté la reine avait donné naissance il y a deux jours à un troisième prince du royaume, son quatrième enfant.

Comme je le disais mardi dernier, à cette heure-ci, la magnifique prière qui a précédé notre séance n'en a été que plus fervente, je crois, du fait que Son Honneur le Président a prié le Dieu tout-puissant de veiller sur notre très gracieuse souveraine, la reine Élisabeth.

Cette nouvelle a été accueillie avec grande joie dans tous les pays du monde occidental et même dans les pays au delà de ses limites. Sa Majesté est la reine du Canada. C'est avec une affection mêlée de respect que nous nous rappelons les séjours qu'elle a faits dans notre pays et, certes, sa présence au sein de notre honorable assemblée lors de l'ouverture de son Parlement du Canada en 1957. C'est à l'occasion d'un événement comme celui-là que l'on se reporte aux événements que Sa Majesté a honorés de sa présence; et je suis persuadé que tous les honorables sénateurs ont des souvenirs de ce genre qui leur reviennent à la mémoire.

Je ne puis oublier la vive impression créée par sa présence au Parlement britannique en 1959, à l'occasion de l'ouverture du Congrès des pays de l'Alliance atlantique, à laquelle assistaient des délégués de tous les pays de l'OTAN. Le climat créé par la présence et le discours de Sa Majesté à cette occasion était l'un des éléments intangibles qui ont semblé non seulement unir les délégués dans leurs efforts pour trouver des moyens de défendre l'Ouest mais également, je crois, renforcer leur détermination de préserver la paix mondiale. La dignité et, vraiment la beauté, de cette occasion ont précisé d'une façon resplendissante la vérité sur laquelle reposent les objectifs de l'Alliance de l'OTAN.

Pour les 18 nations du Commonwealth, en voie de développement ou déjà arrivées à maturité, Sa Majesté symbolise le bien, l'ordre et la paix. Mais ce n'est pas tout; sa vie familiale, son comportement et les messages qu'elle a transmis, grâce aux moyens modernes de communication, au Commonwealth et au monde, lui ont fait une place dans les foyers et dans les cœurs des gens auxquels